

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

<b>Titre du projet :</b>	Élargissement de la bande riveraine autour du lac Dion à Saint-Damien-de-Buckland (5 ans)
<b>Organisme responsable :</b>	Comité de restauration du lac Dion
<b>Résumé du projet :</b>	Le but est de poursuivre la régénération de la bande riveraine du lac Dion jusqu'à concurrence de cinq (5) mètres. Chaque propriétaire riverain a reçu le portrait de sa bande riveraine avec des recommandations d'une conseillère en plantation en 2007. Comme plusieurs ont signé une Déclaration d'intention, le projet vise à soutenir les riverains, les informer et les aider dans les travaux de restauration. Une certaine quantité d'arbustes seront fournis aux propriétaires pour \$1.50 et d'autres au prix coûtant.
<b>Conformité au plan directeur de l'eau :</b>	<p><b>Enjeu A. Amélioration de la qualité de l'eau</b>  <b>A. 2. Réduire les sources de pollution diffuse</b>  <b>A.2.2. Réduire l'érosion des berges</b>  <b>Moyens d'action :</b> Revégétalisation des berges de cours d'eau</p> <p><b>Enjeu C. Pérennité de la biodiversité associée à l'eau</b>  <b>C. 2. Protéger et améliorer l'habitat du poisson</b>  <b>C.2.1. Favoriser la conservation et la restauration d'espaces boisés et de bandes riveraines en bordure des plans d'eau</b>  <b>Moyens d'action :</b> Revégétalisation des berges de cours d'eau</p>
<b>Résultats visés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élargissement d'un mètre par année</li> <li>- Comptabilisation des arbustes plantés globalement et par caractérisation</li> </ul>
<b>Type d'action :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle <input checked="" type="checkbox"/> Analyse <input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Règlement <input type="checkbox"/> Étude <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Éducation
<b>Maître d'œuvre :</b>	Comité de restauration du lac Dion aidé d'une conseillère en plantation
<b>Partenaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalité de Saint-Damien</li> <li>- CRECA et CBE</li> </ul>
<b>Sources de financement :</b>	CRECA par le montant relié au transfert d'expertise CBE pour arbres et arbustes gratuits
<b>Année de réalisation :</b>	2007 à 2011
<b>Localisation de l'activité :</b>	Dans les cinq (5) premiers mètres de la bande riveraine ceinturant le lac

**Programme de suivi :**

-Rapport de plantation fait par la conseillère et analyses par le conseil d'administration du CRLD

**Indicateurs de résultats :**

- Nombre d'arbustes plantés par propriétaire. Mise à jour de la caractérisation des rives.

**Signatures :**

\_\_\_\_\_  
Mme Véronique Brisson  
Présidente  
Comité de restauration du lac Dion

\_\_\_\_\_  
M. François Duchesneau  
Président CBE

**Saint-Damien-de-Buckland, le 24 novembre 2008**

Lieu et date